



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

églises

Question écrite n° 80534

Texte de la question

M. Pierre Lellouche appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la préservation du patrimoine religieux parisien. Ce patrimoine d'exception, parmi lequel on compte certaines des plus belles réalisations architecturales de l'histoire de France, œuvre au rayonnement international de notre capitale et de notre pays, et est constitutif de notre identité nationale. De nombreuses communes se mobilisent pour entretenir et sauvegarder ce patrimoine commun menacé. À Paris même, on ne compte plus les édifices religieux emmaillotés par de larges filets, recouverts de grillages de protection, ou dont les failles laissant passer l'eau se creusent un peu plus chaque jour entraînant des dégâts irréversibles. D'autres édifices sont même contraints d'être fermés au public pour des raisons de sécurité, car désormais menacés d'écroulement. Saint-Augustin, Saint-Philippe-du-Roule ou encore La Madeleine, pour ne citer que quelques-uns des joyaux de l'architecture religieuse, propriétés de la ville de Paris, sont pourtant aujourd'hui en péril. Lors de la loi de séparation de l'église et de l'État en 1905, les communes sont devenues propriétaires de toutes les églises édifiées avant cette date. C'est donc à la ville de Paris qu'incombe l'entretien et la rénovation de ces édifices culturels. Lors de la dernière mandature, et malgré les alertes des élus du 8ème arrondissement, la ville n'aura attribué que 3 000 000 d'euros à la restauration des bâtiments culturels au lieu des 150 millions et 200 millions d'euros nécessaires pour assurer la survie des seules églises emblématiques de La Madeleine, Saint-Augustin et Saint-Philippe-du-Roule et ce, au moment où la fameuse « canopée » en construction au-dessus du trou des Halles aura en définitif coûté aux Parisiens plus de 1 milliard d'euros. Sachant le soutien financier apporté par le ministère de la culture et de la communication (entre 2000 et 2013 la DRAC a programmé, en moyenne, chaque année près de 2 millions d'euros pour la restauration des édifices culturels appartenant à la ville de Paris), il souhaite connaître le détail de l'aide financière attribuée à la restauration des églises de La Madeleine, de Saint-Augustin et de Saint-Philippe-du-Roule pour l'année 2015, mais aussi des autres édifices culturels parisiens situés notamment dans le 1er, 2ème et 9ème arrondissements. Plus généralement, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement compte mettre en place pour aider la capitale la plus touristique au monde à sauvegarder son patrimoine.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication accorde la plus grande attention à la préservation du patrimoine, notamment le patrimoine culturel parisien protégé au titre des monuments historiques. L'État consacre de longue date des moyens importants pour contribuer à l'entretien et à la restauration de ces édifices, en lien avec la Ville de Paris. La maire de Paris a annoncé récemment le lancement d'un vaste programme exceptionnel de restauration des édifices religieux dont la ville est propriétaire. Dans ce cadre, elle va mettre en oeuvre un plan d'investissement de la mandature (PIM) de 2015 à 2020, qui comprendra une trentaine d'opérations de restauration sur les édifices culturels. En accord avec la Mairie de Paris, et afin d'accompagner cet effort important, l'État (ministère de la culture et de la communication) va contribuer au plan d'investissement à hauteur de 8,6 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 11,2 M€ en crédits de paiement (CP) sur la période. Pour l'année 2015, et selon les éléments dont disposent à ce jour les services du ministère de la culture et de la

communication, ce plan prévoit : Dans le 1er arrondissement : La première tranche de la restauration du transept sud de l'église Saint-Eustache, qui devrait être subventionnée par la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France, à hauteur de 170 260 €. Dans le 8e arrondissement : a) La première tranche de restauration des chenaux et des corniches de l'église de la Madeleine, qui devrait être subventionnée par la DRAC Île-de-France à hauteur de 294 370 €. b) La restauration du massif d'entrée de l'église Saint-Augustin, qui devrait être subventionnée par la DRAC Île-de-France à hauteur de 466 620 €, pour un démarrage effectif des travaux en 2016. La ville envisage également ultérieurement la restauration du pronas de cet édifice. c) Des études en vue de la restauration des couvertures de l'église de Saint-Philippe du Roule, qui devraient être subventionnées par la DRAC Île-de-France à hauteur de 80 000 €. Dans le 9e arrondissement : 2015 sera la première année d'une campagne de restauration qui doit se mener en une dizaine de tranches à l'église de la Trinité. Elle commencera avec la première tranche de la restauration du massif d'entrée, subventionnée à hauteur de 322 750 €. L'église Notre-Dame de Lorette fait également partie des édifices inscrits au PIM de la ville de Paris, et devrait faire l'objet d'une programmation de travaux à partir de 2016. S'il n'y a pas d'opération prévue en 2015 dans le 2e arrondissement, un soutien de l'État est prévu pour les projets de travaux sur les églises Saint-Merri (75004), Saint-Paul Saint-Louis (75004), Saint-Sulpice, Saint-Germain (75006) et Saint-Jean de Montmartre (75018).

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lellouche](#)

Circonscription : Paris (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80534

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juin 2015](#), page 4036

Réponse publiée au JO le : [18 août 2015](#), page 6380